

2025

ALLEZ LES BIO

Ensemble, pour partager les victoires

**LE RÉSEAU FNAB AU SERVICE
DES AGRICULTEURS ET
AGRICULTRICES BIO**



FNAB
Fédération Nationale
d'Agriculture Biologique

ÉDITO

“ 2025 marque un passage de relais à la FNAB. Philippe Camburet a transmis la présidence à Olivier Chaloché et Loïc Madeline. Ce changement s'inscrit dans la continuité : celle d'un engagement collectif pour la défense et le développement de l'agriculture biologique, au service des agriculteur-trices bio, autour d'un label exigeant, crédible, dont nous pouvons être collectivement fier-es.

Cette année, le label bio a fêté ses 40 ans. Tous les rapports publics et scientifiques le montrent : la bio fonctionne. Elle est une solution agronomique, une réponse au dérèglement climatique, un levier pour réduire les émissions de gaz à effet de serre, préserver la biodiversité, la santé humaine et les ressources naturelles. Ce que nous faisons sur nos fermes est utile, reconnu, et cela doit se traduire dans des politiques publiques ambitieuses.

Rien de tout cela n'existe sans un travail de représentation et de plaidoyer constant. La FNAB et son réseau sont au service de leurs adhérent-es pour porter leur voix, défendre leurs intérêts et éviter que la bio ne soit reléguée à une production de niche. Ce travail est exigeant, parfois discret, mais il est essentiel pour permettre à la bio de rester fidèle à ses valeurs et à ses ambitions.

La consommation de produits bio repart : ensemble, accélérons cette dynamique, continuons à agir, à nous engager, à revendiquer notre travail. Et poursuivons, année après année, avec détermination et fierté, le plaisir d'être toujours plus nombreux-ses à souffler les bougies de la bio. ”

Philippe Camburet, Loïc Madeline et Olivier Chaloché

AUGMENTER LES AIDES DIRECTES

CRÉDIT D'IMPÔT BIO :

Un dispositif prolongé grâce à la mobilisation de la FNAB



Jérémie Dittner, président de Bio Grand Est,
Annie Genevard, Ministre de l'Agriculture,
Olivier Chaloché Co-président de la FNAB
Foire de Châlons - septembre 2025

En 2025, la FNAB a fait du **crédit d'impôt bio une priorité syndicale**, alors même que son existence était directement menacée dans le cadre du Projet de Loi de Finances pour 2026. **Sans la mobilisation de la FNAB**, ce dispositif essentiel aurait pu être supprimé ou limité à une seule année.

Si le résultat est **moins ambitieux qu'espéré**, la FNAB se félicite d'avoir construit, dès octobre, une **dynamique politique transpartisane**. En lien avec **neuf député-es engagé-es**, cette initiative a permis de réunir le soutien de **127 parlementaires issus de neuf groupes politiques**, autour d'une résolution affirmant l'agriculture biologique comme une solution centrale de la transition agricole. Cette dynamique s'est traduite par un vote favorable à l'Assemblée Nationale puis au Sénat en faveur d'un relèvement du crédit d'impôt bio à 6 000 € sur trois ans, témoignant d'un soutien politique large à la bio. La FNAB s'appuiera sur ce consensus dans les débats à venir, notamment lors du budget 2027.

Le **montant finalement acté de 4 500 € sur trois ans** reste toutefois **inférieur à la trajectoire votée par les deux chambres**, malgré les engagements pris par le Gouvernement. La FNAB attend désormais des **garanties complémentaires**, notamment le **maintien de l'Agence Bio** et la **relance du Fonds Avenir Bio**, indispensables pour sécuriser la reprise et la stabilité des fermes bio.

PAC

Des avancées mais un combat ouvert

Dans une **PAC 2023-2027** globalement défavorable à l'agriculture biologique, la FNAB est restée mobilisée pour éviter que les fermes bio ne soient les grandes perdantes des arbitrages publics.

En 2025, ce travail syndical a permis d'obtenir :

- la revalorisation de **l'écorégime bio à 110 €/ha**, contre 92 €/ha précédemment (**+18 €/ha**) ;
- l'ouverture d'un **Programme Opérationnel Lait Bio**, doté de **12 millions d'euros sur 2026-2027**, pour soutenir la structuration de la filière.

Ces avancées restent cependant en deçà des besoins. La FNAB portait une revendication claire : une revalorisation à 145 €/ha, rendue possible par l'existence de près d'1 milliard d'euros de reliquats d'aides à la conversion bio non consommées sur la programmation actuelle.

La FNAB reste mobilisée pour que ces fonds bénéficient effectivement aux fermes bio.

AGENCE BIO

Une agence indispensable défendue par la FNAB

En 2025, la FNAB s'est fortement mobilisée face aux informations récurrentes évoquant une possible suppression de l'Agence Bio. Une telle décision constituerait un **contresens économique et politique**, au moment même où les filières biologiques sortent progressivement de deux années de crise.

Créée en 2001, l'Agence Bio joue un rôle central pour l'agriculture biologique : observation des marchés, production de données, financement de projets et promotion du label bio. Son utilité a été reconnue par l'État lui-même, avec le renouvellement pour cinq ans de son contrat d'objectifs en 2024, et par la Cour des comptes qui appelait dès 2022 à la renforcer, non à la supprimer.

Alors que des signaux de reprise de la consommation bio se confirment, la FNAB rappelle sans cesse que la disparition du seul outil public dédié à la bio mettrait en péril la consolidation de cette dynamique et l'atteinte des objectifs de la Loi d'orientation agricole de **21 % de SAU en bio d'ici 2030**.

La FNAB reste mobilisée pour sauver l'Agence Bio, outil indispensable au développement des filières biologiques.

FONDS AVENIR BIO

Un fonds à augmenter durablement

Piloté par l'Agence Bio, le Fonds Avenir Bio est **un outil clé de structuration des filières biologiques**, soutenant des projets d'investissement portés par les entreprises, coopératives et territoires engagés dans la bio.

En 2025, la FNAB s'est mobilisée face à l'annonce d'une réduction de **50 % de son budget**, dénoncée comme un contresens au regard des besoins d'investissement des filières. Cette mobilisation a permis un rattrapage de **2 millions d'euros en fin d'année**, montant encore insuffisant pour financer l'ensemble des projets.

Pour la FNAB, le **renforcement durable du Fonds Avenir Bio** s'inscrit dans un **combat syndical permanent** visant à doter l'agriculture biologique de moyens cohérents avec les objectifs publics affichés, afin d'accompagner la structuration des filières, sécuriser les débouchés et soutenir l'investissement sur le long terme.



FAIRE RECONNAÎTRE LA BIO COMME UNE SOLUTION

LOA

21 % de SAU bio inscrit dans la Loi d'Orientation Agricole

Au terme de trois années de débats, la FNAB est parvenue à inscrire l'agriculture biologique dans la loi d'orientation agricole, avec un objectif clair de **21 % de surfaces agricoles en bio d'ici 2030**. Cet objectif appelle nécessairement la mise en œuvre de politiques publiques ambitieuses dont la FNAB suivra attentivement la cohérence et la déclinaison concrète, à l'échelle nationale comme dans les territoires.

RENOUVELLEMENT DES GÉNÉRATIONS

La bio inscrite comme un horizon pour les agriculteur·rices de demain

La FNAB a obtenu des avancées majeures pour l'installation et la transmission :

- l'introduction, dans la loi, **d'un objectif de développement des compétences en agriculture biologique**, rendant désormais obligatoire la prise en compte de la bio dans l'enseignement agricole, alors qu'elle ne l'était pas jusqu'ici ;
- l'obligation faite aux politiques d'installation-transmission de **favoriser le développement de l'agriculture biologique**.

Ces avancées traduisent une reconnaissance politique forte : la bio est désormais identifiée comme un levier central pour le renouvellement des générations agricoles.

FRANCE SERVICES AGRICULTURE

Une première reconnaissance du réseau FNAB

Dans la mise en œuvre concrète de la Loi d'Orientation Agricole, la FNAB s'est mobilisée pour que le réseau bio soit pleinement intégré au dispositif **France Services Agriculture**, qui vise à structurer un parcours national de référence pour l'installation et la transmission.

La FNAB a défendu la reconnaissance des **GAB et GRAB comme acteurs légitimes** de l'accompagnement des projets bio.

Résultat : 8 GAB et GRAB participent dès 2026 aux premières expérimentations.

Cette reconnaissance constitue une première victoire pour augmenter les installations en bio, maintenir les terres bio en bio, et **inscrire durablement le réseau FNAB comme acteur clé de l'installation-transmission.**

DÉVELOPPER LA BIO SUR LES ZONES LITTORALES

Le FNAB et le Conservatoire du littoral deviennent partenaires

Le **Conservatoire du littoral** et la Fédération nationale d'agriculture biologique (FNAB) se sont associés autour d'un **partenariat stratégique** pour accélérer le développement de l'agriculture biologique sur les espaces littoraux et lacustres français. Cette **collaboration inédite** vise à accompagner la transition agroécologique des territoires tout en préservant durablement les paysages et la biodiversité côtière.

ALIMENTATION

La bio reconnue dans la Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat

La **Stratégie Nationale pour l'Alimentation, la Nutrition et le Climat** (SNANC) est un nouveau cadre stratégique destiné à définir, à l'horizon 2030, la politique du Gouvernement en matière d'alimentation saine et durable.

La FNAB s'est fortement engagée pour y faire reconnaître les **bienfaits de l'alimentation biologique**. Cette mobilisation a porté ses fruits : dans la dernière version publique du texte, l'agriculture biologique est explicitement mentionnée et un objectif inédit de **12 % de produits bio dans la consommation nationale** est introduit.

Si la publication de la SNANC, a de nouveau été repoussée en fin d'année en raison d'un blocage à Matignon, cet objectif constitue désormais un point d'appui structurant pour orienter les politiques alimentaires et soutenir durablement les débouchés des filières biologiques.

ENGAGEMENT DES COLLECTIVITÉS

Une nouvelle collectivité rejoint le réseau des Territoires Bio Pilotes

La **Communauté d'agglomération Bourges Plus**, dans le Cher, a rejoint le 30 juin le réseau des Territoires Bio Pilotes de la Fédération Nationale d'Agriculture Biologique et devient ainsi le premier **Territoire Bio Pilote** de la Région Centre-Val de Loire.



Signature du partenariat Conservatoire du littoral et FNAB à Talmont-sur-Gironde.

PRÉSERVATION DES AIRES DE CAPTAGE

Faire de la bio un levier structurant

Plus de bio pour protéger l'eau ! C'est ce que porte la FNAB depuis près de vingt ans. En 2025, cette orientation a largement progressé dans le débat public : l'agriculture biologique a été reconnue comme **un levier central des politiques de prévention des pollutions de l'eau, notamment sur les aires de captage.**

Tout au long de l'année, la FNAB s'est mobilisée aux côtés de collectivités territoriales et de partenaires de la société civile pour démontrer qu'il est possible de **produire sans pesticides tout en sécurisant durablement la qualité de l'eau potable.** Malgré des résistances persistantes à toute évolution des pratiques, la bio s'est imposée comme une solution crédible et efficace pour les territoires.

En 2026, la FNAB reste mobilisée pour faire de l'agriculture biologique **un axe structurant des politiques de protection de l'eau**, en particulier par l'inscription d'objectifs chiffrés dans la loi et les feuilles de route captages : 25 % de surfaces en bio d'ici 2032 et 50 % d'ici 2038.

PROTÉGER LES AGRICULTEUR-ICES BIO ET LEUR LABEL

CONTAMINATIONS Un préjudice évalué par la FNAB, une mission d'inspection lancée

Chaque année, des agriculteur-ices biologiques subissent des contaminations liées à la dérive de pesticides, entraînant le déclassement ou la destruction de leurs récoltes. En 2025, **la FNAB a franchi un cap décisif en objectivant pour la première fois l'ampleur de ce préjudice.**

Le rapport GeRiCo, publié en septembre 2025, estime les pertes économiques liées aux contaminations de cultures bio par des pesticides non ciblés entre **0,8 et 2,9 millions d'euros par an**, avec un préjudice moyen pouvant atteindre **9 600 € par ferme touchée**. Ce travail a contribué au lancement par les ministères de l'Agriculture et de la Transition écologique d'une mission d'inspection en vue de la création d'un fonds d'indemnisation.

La FNAB reste mobilisée pour que la responsabilité financière des contaminations ne repose plus sur les victimes, mais sur les utilisateurs et metteurs en marché des substances concernées.

RÈGLEMENT BIO Une révision très limitée, une ambition préservée

Fin 2025, la Commission européenne a engagé une révision ciblée du règlement bio européen. La FNAB s'est mobilisée pour que cette évolution reste strictement limitée, afin de préserver les principes et le niveau d'exigence de l'agriculture biologique.

Grâce à cette mobilisation, **les simplifications envisagées n'altèrent ni l'ambition ni les objectifs du règlement bio.** Une vigilance demeure toutefois sur certaines propositions concernant les productions avicoles. Lors de la consultation publique, le réseau FNAB a largement contribué au débat : plus de la moitié des contributions étaient françaises, appelant à préserver une bio exigeante.

En 2026, la FNAB restera mobilisée pour garantir une révision strictement limitée au nécessaire, en lien avec le Gouvernement et les eurodéputé-es français-es.

NGT - OGM Une opposition constante de la FNAB

Les NTG, Nouvelles techniques génomiques sont des **OGM**. Le changement de terminologie ne doit tromper personne. L'alerte de l'**ANSES** est d'ailleurs très claire : aucun fondement scientifique ne permet d'assimiler les NTG à des plantes conventionnelles.

Depuis plus de vingt ans, les OGM sont présentés comme une réponse au dérèglement climatique et aux crises agricoles. Les faits montrent pourtant qu'ils n'ont ni augmenté durablement les rendements, ni résolu les crises environnementales. Si l'accord prévoit le maintien de **l'interdiction des NGT en bio**, l'absence de traçabilité totale fait peser un **risque réel de contaminations** sur les fermes biologiques.

La FNAB reste donc pleinement mobilisée pour éviter, a minima, le vote de ce texte issu du trilogue **sans corrections majeures** : garantir une traçabilité et un étiquetage complets des produits issus de NTG tout au long de la chaîne, **maintenir strictement leur interdiction en bio** avec de réelles protections et indemnisations en cas de contaminations, et **encadrer fermement les brevets** afin d'éviter toute privatisation accrue du vivant.

PERMETTRE DE PRODUIRE EN BIO

CUIVRE

Sortir de l'impasse pour produire en bio

Alors que le **cuivre constitue aujourd'hui la principale solution de protection naturelle contre le mildiou**, notamment en viticulture biologique, plusieurs produits cupriques ont été retirés du marché en 2025. Les rares ré-autorisations accordées l'ont été avec des conditions d'usage inadaptées aux réalités de terrain, plaçant de nombreux viticulteur-ices bio dans **une impasse technique**.

Face à cette situation, qui concerne également l'arboriculture et le maraîchage, la FNAB s'est mobilisée et **dialogue activement avec l'ANSES et le ministère de l'Agriculture** afin de débloquer la situation.

Cet enjeu est déterminant pour permettre aux filières concernées de **continuer à produire en agriculture biologique**. La FNAB poursuit son action pour que des solutions opérationnelles et sécurisées soient rapidement mises en place.

PRODUCTION PORCINE Défendre le modèle tout paille et le plein air

La FNAB s'est mobilisée en 2025 **pour préserver les fondements du modèle bio, en particulier le tout paille et le plein air.**

En lien avec l'administration et les autres familles professionnelles, la FNAB a élaboré un dossier argumenté à destination de l'EGTOP (groupe d'expert-es de la Commission européenne sur l'agriculture biologique), afin de **demandeur l'autorisation de la couverture totale des courettes de bâtiments dans le cadre du règlement bio.**

Parallèlement, la FNAB a porté la voix des éleveurs-euses dans les discussions nationales sur la **biosécurité**, en défendant des mesures adaptées aux contraintes du **porc plein air** et en soulignant la nécessité d'aides financières pour permettre les investissements requis, notamment en matière de clôtures.



10 RAISONS D'ADHÉRER

- 1**
Être conseillé-e techniquement
- 2**
Être accompagné-e dans votre projet d'installation ou de conversion
- 3**
Développer vos circuits de vente
- 4**
Être représenté-e dans les instances régionales, nationales et européennes
- 5**
Bénéficier des outils développés par le réseau (Agribiolien, Optibio, Bon plan bio, label FNAB, etc.)
- 6**
Valoriser votre ferme
- 7**
Rester informé-e
- 8**
Bénéficiez de formations
- 9**
Échanger entre agriculteur-rices
- 10**
Rejoindre le mouvement bio et défendre ses valeurs



FNAB
40 rue de Malte
75011 Paris

Le réseau FNAB – Fédération Nationale d'Agriculture Biologique – est le seul réseau professionnel agricole, spécialisé en agriculture biologique. Cette association née en 1978, est constituée d'une tête de réseau, de 13 groupes régionaux et de près de 90 groupes locaux. Elle compte environ 10 000 fermes bio adhérentes. La FNAB, c'est d'abord et avant tout des agriculteurs et agricultrices bio qui défendent un modèle agricole, des valeurs et le projet d'une société humaniste et solidaire.

RETROUVEZ NOS ACTIONS SUR

www.fnab.org | www.territoiresbio.fr | www.produire-bio.fr